



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 39649

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le contenu de la directive européenne n° 2011/77/UE relative aux droits voisins. Cette directive vise à allonger la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de 50 à 70 ans. Or cet allongement ne concerne que le domaine musical, et ce malgré la forte proximité de cette question avec celle des droits voisins des artistes interprètes, et le fait que la directive n° 2006/116/UE faisant l'objet des modifications susmentionnées concernait les deux secteurs. Si la directive ne laisse pas de marge de manœuvre concernant la durée, il semble en revanche surprenant qu'elle ne soit pas généralisée au secteur audiovisuel, l'équité voulant qu'une œuvre ne soit pas protégée plus longtemps s'il s'agit d'une œuvre musicale plutôt que d'une œuvre audiovisuelle. Il souhaite donc savoir si elle envisage de généraliser cet allongement des droits aux œuvres audiovisuelles dans le cadre de la future transposition.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39649

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10459

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)